



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

MAIRIE DE BELLEFONTAINE  
1, rue des Sablons  
95270 BELLEFONTAINE  
Tél : 01.34.71.01.76  
mairiesecretariat@bellefontaine.fr

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
CANTON DE FOSSES

## ARRÊTE DU MAIRE N° 08/2022

### REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION Route de Bellefontaine à Puiseux en France (CV N°1) Tournage pour la télévision

Le Maire de la Commune de Bellefontaine, Val d'Oise,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions et leurs textes d'application,

Vu les arrêtés du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et du 7 juin 1977 modifié approuvant l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

CONSIDERANT que la société Troisième Œil Productions va effectuer des tournages pour la télévision sur la route de Bellefontaine à Puiseux en France dit CV N°1, il convient de réglementer la circulation du vendredi 03 juin 2022 au vendredi 22 juillet 2022 de 14 heures à 19 heures.

#### - ARRETE -

ARTICLE 1 : La société Troisième Œil Productions est autorisée à effectuer des tournages pour la télévision sur la route de Bellefontaine à Puiseux en France dit CV N°1, les vendredis 03 juin 2022, 24 juin 2022, 01 juillet 2022, 08 juillet 2022, 15 juillet 2022 et 22 juillet 2022 de 14 heures à 19 heures. La route sera fermée et la circulation sera totalement interdite de 14 heures à 19 heures.

ARTICLE 2 : Pendant cette période, les restrictions de circulation seront mises en place afin de permettre la réalisation des tournages, la société est chargée de mettre en place les panneaux de signalisation et de déviation adéquats. Des personnels devront assurer la sécurité à chaque point de fermeture pour éviter tout accident.

ARTICLE 3 : La société devra permettre l'accès au Golf Blue Green de Bellefontaine, aux propriétés riveraines, l'accès des véhicules de secours et de lutte contre l'incendie, des services de gendarmerie, des transports scolaires et les interventions urgentes de dépannage des services d'Enedis et d'Engie. Le stationnement des véhicules sera interdit de part et d'autre des tournages.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché aux extrémités des zones de tournage. Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les formes légales habituelles, qui seraient constatées, seront poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera affiché et transmis à :

- La société Troisième Œil Productions
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Luzarches
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Surveilliers Saint-Witz
- La direction du Golf de Bellefontaine 95270
- La Mairie du Plessis-Luzarches

Fait à Bellefontaine, le 23 mai 2022

Le Maire,

  
Jean-Noël DUCLOS

